

**FGM**  
**HEBDO**

**FGM CFDT**

- GEVARM (Loire) : Bilan de 4 semaines de lutte ..... 2
- OMHIC (Sarthe) : Nouvelle lutte pour l'emploi ..... 2
- Réponse de la F.G.M. à la F.T.M.-C.G.T. .... 3
- Rassemblement de la J.O.C. .... 4

# QUAND CEYRAC S'ATTAQUE AUX MONOPOLES !..

Oui, M. François CEYRAC, président du C.N.P.F., « patron » des patrons, s'attaque aux monopoles !

Mais il ne faut pas s'y tromper : F. CEYRAC ne pourfend ni les monopoles capitalistes... ni le monopole du pouvoir patronal dans l'entreprise... ni le monopole du C.N.P.F. dans la vie publique... Bien sûr que non ! Il combat, au nom du patronat qu'il représente, le « monopole syndical » : en fait, il ne peut concevoir qu'en France existent des organisations syndicales, représentatives des travailleurs, qui s'expriment et qui mènent l'action face à l'arbitraire patronal.

Ce sont toutes les organisations syndicales représentatives au plan national qui sont visées par le président du C.N.P.F. dans ses propos au récent « FORUM de l'Expansion », propos largement repercutés par l'ensemble de la presse parlée et écrite. Mais ce sont surtout la C.F.D.T. et la C.G.T. — syndicats « politisés » selon ces patrons qui, eux, ne font surtout pas de politique ! — qui constituent la cible favorite de F. CEYRAC et Cie.

Ces gens supportent déjà assez mal les syndicats « réformistes », alors quand il s'agit des syndicats C.F.D.T. et C.G.T. qui se prononcent pour la lutte de classe, ils exhalent un mélange de crainte et de rage... Et on ne peut ignorer qu'ils passeraient facilement des menaces aux actes si nous n'y prenions garde, exactement comme dans telle ou telle entreprise ils déciment l'organisation syndicale lorsque celle-ci ne peut ou ne sait réunir le rapport de forces suffisant.

Il ne s'agit pas ici d'argumenter pour savoir ce que recouvre la notion de « monopole syndical » : d'ailleurs F. CEYRAC sait aussi bien que nous-mêmes :

- qu'il ne suffit pas qu'une organisation syndicale soit représentative au plan national pour qu'elle puisse présenter des candidats au premier tour des élections de D.P. ou de C.E. dans une entreprise

- que par contre, tel syndicat « autonome », ou « indépendant » peut être déclaré représentatif dans une entreprise donnée : C.F.T. et autres usent et abusent de cette faculté (SIMCA-Chrysler, Citroën...)

- que lorsque les travailleurs ne font pas confiance aux candidats des organisations syndicales dès le premier tour (ce qui arrive quelquefois, surtout lorsque le patron donne « un coup de pouce » en employant menaces et chantage), n'importe quel salarié peut ensuite faire acte de candidature

- que les travailleurs, même non syndiqués, apportent massivement leurs suffrages aux organisations syndicales représentatives (notamment à la C.F.D.T. et à la C.G.T. qui recueillent plus des 2/3 des voix)...

Mais CEYRAC et le C.N.P.F., épaulés par des députés U.D.R., R.I. et autres « réformateurs » déposant des projets de loi en ce sens, voudraient réduire le rôle des organisations syndicales véritables au profit de « syndicats-bidons » manipulés par le patronat, infiltrés d'hommes de main, « à la botte » de ces messieurs.

Non, M. CEYRAC, inutile d'insister : la classe ouvrière est vigilante, elle tient trop aux organisations syndicales dont elle s'est dotée pour laisser le champ libre à vos machinations et à celles de vos comparses. Mais peut-être pour le patronat, s'agit-il seulement de déclarations qui camouflent chômage, stagnation du pouvoir d'achat... ? La C.F.D.T. et ses militants ne sauraient davantage s'y tromper !





## GEVARM (Loire)

### Multiples acquis après 4 semaines de lutte

Gévarm, entreprise de métallurgie située à St-Germain-Laval (Loire), emploie 150 personnes. Cette usine fait partie du groupe Gévelot dont le P.D.G. — BURNEL — est vice-président du C.N.P.F..

En 1975, l'usine de St-Etienne a été fermée, entraînant 27 licenciements. A St-Germain-Laval, les licenciements ont pu être évités mais les travailleurs ont subi 3 mois de chômage partiel (30 h par semaine).

La section C.F.D.T. (45 adhérents avant le conflit) est majoritaire et anime en fait la vie syndicale.

Le 20 avril, le personnel se prononce pour la grève illimitée avec occupation. Le conflit durera 4 semaines, l'occupation étant assurée jour et nuit par des équipes constituées sur la base des villages d'origine. 117 personnes (ouvriers et maîtrise) y participent.

Le cahier de revendications porte sur les salaires et sur la garantie de l'emploi.

Outre la grève avec occupation, le conflit est marqué par diverses actions :

- délégations auprès du sénateur et du sous-préfet,
- manifestation pique-nique à l'A.S.M.P.L. (Chambre patronale de la métallurgie de St-Etienne),
- information à la population de la région de Roanne avec journées « portes-ouvertes » et collectes de solidarité...

### Des résultats appréciables

Les résultats obtenus à l'issue de ce conflit sont intéressants sur le plan revendicatif :

- intégration et garantie des primes (jusqu'alors fluctuantes) de rendement et d'assiduité,
- augmentation des salaires sur l'année d'environ 20,5 %,
- garantie de l'emploi jusqu'à la fin de l'année. Toutefois des craintes subsistent à ce niveau, craintes qui justifient une vigilance accrue de la section C.F.D.T. et des travailleurs après cette première victoire.

Mais les acquis du conflit dépassent les seuls avantages matériels : un nouveau rapport de forces s'est instauré grâce à cette lutte :

- Les salariés, d'abord fermés à l'argumentation politique du conflit ont peu à peu pris conscience des enjeux de cette lutte après avoir voulu la circonscrire à l'entreprise.
- L'équipe syndicale s'est élargie, enrichie de nouveaux militants ; elle a pris plus clairement conscience de se battre contre un groupe et non seulement contre la direction de l'établissement.
- La section C.F.D.T. s'est renforcée par 19 adhésions nouvelles après le conflit.
- La population, au départ hostile au mouvement a évolué au cours du conflit vers une neutralité bienveillante...

## OMHIC (Le Mans)

### Contre la liquidation de l'entreprise

Le 1<sup>er</sup> juin, les 298 travailleurs de OMHIC (Le Mans) ont entamé une grève reconductible, avec leur section C.F.D.T., afin de s'opposer à un plan de licenciement : 106 salariés perdraient leur emploi dans l'immédiat.

• En novembre 1974, la direction avance un premier projet de licenciement collectif touchant 120 personnes. Ce licenciement est accepté par la direction départementale du travail, la direction s'étant engagée à soumettre aux Pouvoirs Publics, un plan de « sauvetage » de l'entreprise. A l'époque la section C.F.D.T. avait prévenu : « ce plan sera celui de la liquidation ».

• En avril 1975, après les 120 licenciements et 30 autres suppressions d'emploi diverses, la direction annonce cette fois un plan de fermeture de l'entreprise. Les travailleurs engagent alors l'action avec la C.F.D.T., retardant l'échéance.

• En décembre 1975, fermeture de l'établissement de Paris (sauf service commercial : 40 personnes) avec transfert des productions au Mans.

• En avril 1976, un nouveau plan « à court terme » prévoit 178 licenciements au Mans et 20 à Paris. La section C.F.D.T. réalise alors un dossier pour contester ce plan et diverses actions sont engagées par le personnel, permettant à nouveau de retarder la mise en œuvre des décisions de la direction.

• En mai 1976, encore un « plan » avec 88 licenciements à la clé et au 1<sup>er</sup> juin enfin « plan » de licenciement concernant 106 salariés !

A 100 %, les travailleurs ont décidé de se mettre en grève pour s'opposer avec force à cette nouvelle décision, conscients de l'enjeu de cette lutte : celui de l'avenir de l'entreprise avec les conséquences que cela suppose sur 298 emplois.

La section C.F.D.T. a réitéré sa réclamation à la direction afin que cette dernière informe vraiment le Comité d'Entreprise et les travailleurs sur les motifs qui justifient ce nouveau licenciement économique. D'ores et déjà, il semble que la direction de cette entreprise (qui dépend du groupe Bourns) invoque un certain nombre de raisons fallacieuses pour appuyer sa décision.



# BREF

## SNIAS (Châteauroux)

A l'annonce d'une demande de licenciement collectif devant l'inspection du travail, les travailleurs ont décidé, avec leurs sections C.F.D.T. et C.G.T., d'occuper l'entreprise.

## CNES (Toulouse)

Réuni en Assemblée Générale le 17 juin, le personnel du Centre Spatial a décidé, avec ses organisations syndicales, de poursuivre l'action engagée contre le démantèlement et pour l'emploi, malgré les propos rassurants de la direction dont les promesses semblent pour le moins aléatoires.

## FORGEVAL (Valenciennes)

Suite à un mouvement de grève, dans lequel la section C.F.D.T. a joué un rôle prépondérant, la direction a dû surseoir à l'application de l'« accord classifications » et renoncer à mettre en cause la prime d'ancienneté acquise. En outre, une augmentation uniforme de 0,50 F de l'heure est allouée à partir du 1<sup>er</sup> juillet, la prime d'ancienneté passe à 17 % à partir de 20 ans de présence, et une prime de vacances d'un minimum de 450 F est accordée à l'ensemble du personnel.

## METAUX (La Rochelle)

Depuis la reprise du travail, après 2 mois de grève totale, de nombreux débrayages ont lieu dans les différentes entreprises de la métallurgie. Plusieurs centaines de métallurgistes ont manifesté le 17 juin à l'appel de la C.F.D.T. et de la C.G.T., dans les rues de la ville, démontrant s'il le fallait, qu'ils ne s'avouent pas vaincus et qu'ils sont toujours déterminés à faire céder le patronat local.

## PEUGEOT (Sochaux)

Le tribunal de Montbéliard a condamné la direction des Automobiles Peugeot à 5 000 F d'amende et à 20 000 F de dommages et intérêts aux syndicats C.F.D.T. et C.G.T. pour « atteintes réitérées aux droits syndicaux et sanctions arbitraires ».

## Cycles PEUGEOT (Beaulieu)

Après le long et dur conflit du printemps dernier et malgré l'offensive anti-syndicale menée par la direction et par de « courageux anonymes » — éléments fascinants reconnaissables par ailleurs — la section C.F.D.T. recueille 48,6 % des suffrages aux récentes élections professionnelles (contre 40,7 % lors de la consultation précédente, soit + 7,9 %). Pour sa part, la C.G.T. perd 7,6 % (51,4 % contre 59 %).

A noter également la progression de la C.F.D.T. (+ 4,6 % et + 1 siège) dans l'établissement Peugeot « Sous-Roches ».

## EN REPONSE A LA F.T.M./C.G.T.

Chers Camarades,

Notre Commission Exécutive Fédérale, réunie les 10 et 11 juin a procédé à l'analyse de la situation d'action revendicative.

Après avoir constaté que son développement, quoique non négligeable tant au plan des entreprises que des initiatives nationales, n'avait pu encore conduire au rapport de force nécessaire pour faire céder l'U.I.M.M., notre C.E.F. a fixé un certain nombre d'orientations qui pourraient permettre une relance effective de l'action, dès après les congés.

Il est évident que les dernières difficultés rencontrées au plan de l'unité d'action, notamment au niveau national, nous paraissent peser, pour leur part, sur cette situation.

Consciente du facteur décisif que constitue l'accord entre nos deux organisations pour atteindre un niveau d'action élevé et à la hauteur des problèmes, notre C.E.F. a réaffirmé selon votre formule la nécessité « **de tout mettre en œuvre pour assurer au mieux la poursuite unitaire de l'action** ».

C'est pourquoi nous sommes satisfaits de votre proposition d'une rencontre entre nos secrétariats dans cette perspective.

Nous vous la proposons au siège de la F.G.M., le vendredi 2 juillet, à 9 h 30, la surcharge du calendrier (session en Italie, session de notre secrétariat) ne permettant pas de la fixer plus tôt.

Nous souhaitons ne pas limiter notre réunion qu'au seul examen de la réalisation de la journée d'action-rassemblement face à l'U.I.M.M.

En effet, cette initiative, dont vous devez bien vous rappeler qu'elle émanait de la F.G.M., doit toujours à notre avis s'inscrire comme un moment clé d'un développement effectif de l'action de tous les métallurgistes.

Il nous semble, en effet, que si l'U.I.M.M. doit être combattue pour sa politique anti-sociale, répressive et réactionnaire, la lutte doit donner aussi tous ses effets dans les entreprises car les directions doivent mesurer l'ampleur de la com-



bativité à travers une série d'initiatives appropriées, à tous les niveaux.

C'est dans cet esprit que nous avons situé les différentes initiatives de cette dernière période et que nous vous avons proposé « des actions décentralisées » avant les vacances, pour la sidérurgie et sur la région Rhône-Alpes (Lyon ou Saint-Etienne).

C'est dans un esprit unitaire que nous avons accepté votre contre-proposition du rassemblement du 22 juin.

Il est exact que la date du 22 juin a été retenue à notre demande, celle du 17 étant, à notre avis, trop proche de notre Congrès Confédéral, pour une bonne préparation.

Si cet accord unitaire est venu s'enchaîner dans l'opération de votre Confédération au point qu'elle le relativisait ou le faisait apparaître comme un alibi unitaire par rapport au caractère unilatéral de l'initiative de la C.G.T., il vous appartient d'en interpeller votre propre Confédération mais ne tentez pas de retourner l'argumentation.

En effet, ou votre Confédération vous a mis dans une fausse situation et c'est un incident sans suite, ou vous n'avez pas mis, lors de la réunion du 24 mai, toutes les cartes sur table, et il serait alors souhaitable d'en débattre pour mieux assurer l'avenir de nos relations.

En tout état de cause, et notre réponse claire à votre demande en témoigne, ce qui domine dans notre démarche, c'est notre volonté de trouver les conditions unitaires de la relance de l'action dans l'intérêt des travailleurs de la métallurgie.

Nous sommes persuadés que la convergence de nos orientations sur ce point permettra de passer cette péripétie « au compte des profits et pertes » pour, très rapidement, repartir ensemble dans l'offensive.

Dans cet espoir, recevez Chers Camarades, notre salut très fraternel.

# APPRENTIS : MEETING NATIONAL ORGANISÉ PAR LA J.O.C.

« HALTE AU TRAVAIL QUI NOUS ENCHAÎNE », tel était le slogan repris sur la banderolle à la tribune du « meeting des apprentis de l'Industrie » organisé par la J.O.C. et la J.O.C.F. dans le cadre du 2<sup>e</sup> rassemblement national des Apprentis.

Ce 2<sup>e</sup> rassemblement a réuni les 19 et 20 juin, des apprentis, venus de toutes les régions de France, employés de différentes professions.

C'est la seconde fois que J.O.C. (1) et J.O.C.F. (2) rassemblent ainsi à PARIS différentes catégories d'apprentis. 3 000 jeunes avaient été réunis, il y a 2 ans. Cette année, pendant 2 jours, 5 000 jeunes en apprentissage ou en pré-apprentissage ont fait connaître leur situation, leurs revendications essentielles et ont engagé le débat sur ces problèmes et les solutions à y apporter.

A ce meeting, étaient invitées plusieurs organisations syndicales et politiques. Pour sa part, la C.F.D.T. y a participé en tant que Confédération mais certaines Fédérations, telles la F.G.M. avaient été également sollicitées pour participer aux meetings spécialisés traitant des aspects concernant telle branche d'activités.

## Même lutte, mêmes espérances

« Même lutte, mêmes espérances » : c'est en ces termes que les animateurs du rassemblement ont présenté les 400 délégués du « meeting industrie » (Métallurgie, Chimie, Textile...) et les représentants de la F.G.M.-C.F.D.T. de la Fédération Hacuitex-C.F.D.T., de la C.G.T., des Jeunesses Communistes...

Les participants ont d'abord étudié la situation d'exploitation, à travers les chaînes de production, le travail au rendement, les horaires non respec-

tés dépassant de loin les 40 heures, la division sélective, le manque de sécurité... Ils ont ensuite débattu sur la situation de profit voulue par le patronat, dont les apprentis supportent les fâcheuses conséquences.

A partir de ces analyses, le meeting s'est conclu sur un rappel historique des transformations de l'existence des apprentis depuis 1874 et sur les possibilités de changer aujourd'hui le sort des apprentis en agissant collectivement car c'est ainsi que se crée le rapport de forces suffisant pour faire évoluer la situation.

La J.O.C. veut bâtir un monde nouveau, vaincre l'exploitation, présenter des revendications et passer à l'action en lien avec l'ensemble du mouvement ouvrier.

## Des revendications identiques

Cette action prend une forme d'appel aux organisations syndicales, en particulier pour leur demander de prendre, elles aussi, en charge les problèmes spécifiques des jeunes apprentis en avançant des revendications capables de transformer les conditions de vie et d'apprentissage et d'aboutir à une véritable formation professionnelle correspondant aux besoins des jeunes et débouchant sur un emploi.

Ces revendications rejoignent celles des organisations syndicales et notamment de la F.G.M. concernant :

- une véritable formation professionnelle,
- la reconnaissance des diplômes,
- une classification tenant compte de la formation et de l'expérience acquise, donc de la qualification réelle,

• la semaine des 40 h, la garantie de l'emploi...

• le salaire des jeunes apprentis,

• la formation professionnelle permanente,

• l'information à l'école sur la législation du travail.

Cette identité des vues appelle à une action encore plus directe, en lien avec nos sections syndicales d'entreprise et nos syndicats locaux, avec les jeunes apprentis.

Les organisations syndicales (entre autres la F.G.M.) sont sollicitées pour rencontrer des délégations des mouvements J.O.C. et J.O.C.F., afin de voir concrètement comment l'action engagée par les jeunes apprentis peut recevoir l'appui des organisations syndicales, permettant ainsi une efficacité accrue face à un même patronat, avide de profit et de pouvoirs.

(1) J.O.C. : Jeunesse Ouvrière Chrétienne

(2) J.O.C.F. : Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine.

### • BULLETIN DU MILITANT F.G.M. C.F.D.T.

• Rédaction, diffusion, administration :

5, rue Mayran - 75009 PARIS.  
Tél. 878.14.50.

• Le directeur de la publication :  
Albert MERCIER.

• Composition et impression :  
Est-Imprimerie, 30, rue Mazelle -  
57000 METZ.

• Abonnement : 61 F par an.  
Cet abonnement comprend le B.M.  
hebdomadaire et mensuel.

L'abonnement à l'Hebdo seul n'est pas possible.

Les abonnements sont effectués groupés par la Section Syndicale ou le Syndicat à l'aide des formulaires B.M.

• Pour tout changement d'adresse, nous faire parvenir une bande d'envoi récente et 2 F en timbres.

• C.P.P.A.P. N° 636 D 73.